PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 février 2021 en vidéo-conférence

Présents : Absent :

M.Daniel Céleste, maire
M. Robert Paquette, conseiller
M. Michael Dupuis Souligny, conseiller
Mme Viky Goyette , conseillère
Mme Julie Therrien , conseillère
Mme Stéphanie Pelletier, conseillère
M. Bruno Therrien, conseiller

Était également présente, Mme Sylvie Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe. Mme Lambert certifie que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

2021-02-017 **1.1 DÉROULEMENT DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1210-2020 du 18 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE par le décret numéro 1145-2020 du 28 octobre 2020, le gouvernement a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QUE par l'arrêté numéro 2020-094 du 22 novembre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a également pris certaines mesures afin de protéger la population, dont permettre au conseil de siéger à huis clos et autoriser les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence; 20-184
EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par monsieur Michael Dupuis Souligny et unanimement résolu :

- **QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence;

- **QU'un** enregistrement audio de la présente séance soit disponible à la Municipalité de Clermont.

2021-02-018 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Bruno Therrien appuyé de madame Viky Goyette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 4 février 2021

1. Ouverture de la séance
1.1 Déroulement de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021.
4. Approbation des dépenses de la Municipalité du mois de janvier 2021.
5. Approbation des dépenses des lots intra municipaux du mois de janvier 2021.
6. Correspondance
7. Rapport des élus
8. Période de questions
9. Diverses résolutions :
9.1 Vente pour taxe dossier matricule 2820 03 0020
9.2 Demande de taxes d'accises
9.3 Élus engagés pour la persévérance scolaire
9.4 Location terrain de M. René Racicot.
9.5 Renouvellement contrat cylindre (garage)
9.6 Soumission calcium
9.7 Engagement candidat (reporté)
9.8 Formation nouveau candidat (reporté)
10. Sujet divers
11. Clôture de l'assemblée

2021-02-019 **3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021**

Il est proposé par monsieur Michael Dupuis Souligny appuyé de madame Stéphanie Pelletier et unanimement résolu d'approuvé le procès-verbal de séance ordinaire du 12 janvier 2021 tel que déposé. **ADOPTÉE.**

2021-02-020 **4. APPROBATION DES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DU MOIS DE JANVIER 2021**

Il est proposé par monsieur Robert Paquette appuyé de monsieur Bruno Therrien et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois de janvier, et ce, pour un montant de 109 122.07$ tel que mentionné en annexe des présentes minutes. **ADOPTÉE.**

2021-02-021 **5. APPROBATION DES DÉPENSES DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DU MOIS DE JANVIER 2021**

Il est proposé par monsieur Michael Dupuis Souligny appuyé de monsieur Bruno Therrien et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois de janvier, et ce, pour un montant de 14 371.88$ tel que mentionné en annexe des présentes minutes. **ADOPTÉ.**

6. CORRESPONDANCE

7. RAPPORTS DES ÉLUS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. RÉSOLUTIONS :

2021-02-022 9.1 **VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal.*

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Michael Dupuis Souligny, appuyé par madame Stéphanie Pelletier et unanimement résolu :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal,* pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

2021-02-023 **9.2 DEMANDE DE TAXE D'ACCISE**

Attendu que :
· La municipalité a pris connaissacne du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 a 2013;
· La municipalité doit repecter les modatlites de ce guide qui s'appliquent a elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
Il est résolu que;

- La municipalité sengage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires du toute responsabilités quant aux

réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décèes de cell-ci, des sommanges causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financièere obteneu dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenue et autorise l'envoi au ministère des affaires municpales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immoblisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage a informé le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modifcations qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que le programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les présisions de coûts des travaux admissible.

2021-02-024 **9.3 ÉLUS ENGAGER POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

Considérant que;

- Le contexte de la rareté de la main-doeuvre dans certains secteurs d'activité exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;
- Le taux de diplomation et de qualification apères sept ans au secondaire de l'Abitibi-Témiscamingue demeure sous la moyenne québécoise;
- Un jeune qui possède un diplôme secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution èa l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécutié civile et en soins de santé, et il participe davantage èa la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);
- La persévérance scolaire est l'affaire de tous. L'école a besoin de notre appui, et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;
- Les journées de persévérance scolaire (JPS) sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation soit demeurer une priorité en Abitibi-Témiscamingue.

En conséquence, il est proposé par madame Julie Therrien, appuyé par monsieur Michael Dupuis Souligny, et résolu de reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de ntore municipalité.

2021-02-025 **9.4 LOCATION TERRAIN DE M.RENÉ RACICOT**

Offir à monsieur Racicot d'annuler le bail de location.

2021-02-026 **9.5 RENOUVELLEMENT CONTRAT CYLINDRE GARAGE**

Il est proposé par monsieur Robert Paquette appuyé de monsieur Bruno Therrien et unanimement résolu de résilier le contrat de location

de cylindre et de faire l'achat de cylindre neuf. Ces dépenses sont autorisées et des crédits sont disponibles.

2021-02-027 **9.6 SOUMISSION CALCIUM**

Il est proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyé par madame Viky Goyette et unaniment résolu d'accepter la soumission de Sek Warwick Inc. Pour trente cinq tonnes de calcium au montant de 605$ (plus taxes) la tonnes. Ces dépenses sont autorisées et des crédits sont disponibles.

9.7 ENGAGEMENT CANDIDAT

Ce point est reporté

9.8 FORMATION NOUVEAU CANDIDAT

Ce point est reporté

11. SUJET DIVERS

2021-02-028 **12. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Bruno Therrien et secondé par monsieur Michael Dupuis Souligny de lever la séance à dix neuf heure cinquante-sept. (19H57).

Daniel Céleste, Maire	Lise Therrien, Directrice général

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.